



schweizerische agentur  
für akkreditierung  
und qualitätssicherung

agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

agenzia svizzera di  
accreditamento e  
garanzia della qualità

swiss agency of  
accreditation and  
quality assurance

## Octroi du label EUR-ACE®

BSc HES-SO en Agronomie | 04.06.2025





## Contenu

1. Introduction .....	3
2. Présentation du BSc HES-SO en Agronomie .....	3
3. Procédure d'autoévaluation avec expertise externe (AEE) .....	3
4. Conformité aux <i>Références et lignes directrices du label EUR-ACE®</i> .....	4
4.1 Exigences et charge de travail des étudiant-e-s .....	4
4.2 Acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie .....	4
4.3 Pilotage de la formation .....	8
4.4 Prise de position de la filière d'études .....	10
5. Proposition d'octroi du label EUR-ACE® .....	10
6. Décision d'octroi du label EUR-ACE® .....	11
7. Annexes .....	11

## 1. Introduction

Ce document présente la proposition d'octroi du label EUR-ACE® sur la base de l'autoévaluation avec expertise externe (AEE) du Bachelor of Science en Agronomie de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). L'AEE fait partie des démarches d'assurance qualité de la HES-SO, qui sollicite l'Agence d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour l'accompagnement de cette procédure, en vue de l'octroi du label EUR-ACE® à la filière de formation.

La proposition d'octroi du label se fait en conformité avec les *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* datant du 31 mars 2015 et publiées par l'European Network for Accreditation of Engineering Education (ENAE).

## 2. Présentation du BSc HES-SO en Agronomie

La HES-SO offre un programme de Bachelor of Science (BSc) en Agronomie, dispensé à la Haute École du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture (HEPIA). Selon les informations transmises par la filière, sa première volée d'étudiant-e-s commence ses études en septembre 1970. Il est aujourd'hui possible d'atteindre le diplôme de Bachelor en trois ans à plein temps. Un nouveau plan d'études cadre (PEC) est mis en place en février 2024. Ce document est rédigé selon le modèle fixé par le domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO (domaine I&A). Il permet notamment de définir les six axes d'enseignement du programme de formation, sur la base des métiers visés par les diplômé-e-s et le positionnement de la filière dans le monde académique.

## 3. Procédure d'autoévaluation avec expertise externe (AEE)

La procédure d'évaluation de la filière de formation qui demande l'octroi du label EUR-ACE® se déroule dans le cadre d'une autoévaluation avec expertise externe (AEE), ainsi que le prévoit le système d'assurance qualité de la HES-SO. Une telle évaluation a lieu tous les 7 ans.

Le groupe d'expert-e-s est constitué de :

- Florent Leyvraz, doctorant en Sciences Agronomiques à l'École Polytechnique Fédérale de Zürich (EPFZ), expert étudiant.
- Mélanie Baudat, co-responsable des Pépinières Baudat SA à Vernand-sur-Lausanne, experte représentant les milieux professionnels.
- Marie-Joëlle Kodjovi, professeure d'économie rurale et développement régional à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), experte disciplinaire.
- Diane Biard, responsable du Pôle Management par la Qualité à INRAE en France et immunologiste de formation, experte en pédagogie et en qualité de l'enseignement supérieur, présidente du groupe.

Cette composition est conforme aux recommandations de l'annexe 2, alinéa 2, des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

Le rapport d'autoévaluation est fourni aux expert-e-s en avril 2024, soit plus d'un mois avant la visite sur place. Il est organisé selon les dix-neuf critères d'évaluation du système d'assurance

qualité de la HES-SO. Ces critères sont globalement cohérents avec les critères du label EUR-ACE®.

La visite sur place a lieu de l'après-midi du 19.06.2024 au matin du 21.06.2024 :

- Premier après-midi : informations sur le contexte, les modalités d'assurance qualité de la HES-SO ; réunion préliminaire des expert-e-s.
- Deuxième jour : entretiens avec les responsables de la filière, des étudiant-e-s, des enseignant-e-s, le personnel administratif et technique, les milieux professionnels, visite des installations.
- Dernier matin : entretien complémentaire avec la responsable de la filière et préparation des conclusions provisoires de l'évaluation qui sont ensuite transmises en fin de matinée.

L'organisation de la visite sur place est conforme aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* (annexe 2, alinéas 3 et 4). Les différents entretiens ainsi que l'examen du programme permettent de situer le niveau de compétences des diplômé-e-s. Le rapport d'expertise externe du 4 juillet 2024 (voir annexe) permet de se prononcer sur la conformité de la filière aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

## **4. Conformité aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®***

### **4.1 Exigences et charge de travail des étudiant-e-s**

Selon les *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*, chapitre 2.2 : ENAEE décrit les acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie pour un minimum de 180 crédits ECTS.

Conclusion liée au critère 2 de l'AEE.

La formation compte bien 180 crédits ECTS (correspondant à trois années d'enseignement supérieur).

Conformité à la référence : atteinte.

### **4.2 Acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie**

Les acquis de formation décrivent les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes que les étudiant-e-s doivent être capables de démontrer pour valider un programme de formation d'ingénieur-e. Le processus d'apprentissage doit permettre aux titulaires du bachelor de démontrer les capacités dans les huit domaines d'apprentissages suivants, selon le chapitre 2.3.1 des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

Autoévaluation liée aux critères 1, 5 et 18 de l'AEE.

#### **Connaissances et compréhension**

Connaissance et compréhension des mathématiques et autres sciences de base indispensables à leur spécialisation d'ingénierie, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation.

Connaissance et compréhension des disciplines d'ingénierie indispensables à leur spécialisation, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation, incluant une sensibilisation aux dernières avancées de ces disciplines.

Conscience du contexte pluridisciplinaire plus large de l'ingénierie.

Les connaissances mathématiques et scientifiques de base traversent les divers aspects de la formation. Elles sont notamment dispensées dans les différents enseignements de l'axe « Sciences de l'ingénierie » et tout particulièrement transmises dans les modules « Mathématiques et statistiques » (AG 11 et AG 21) et « Physique et chimie » (AG 12 et AG 22). Les connaissances scientifiques plus spécifiques à la spécialisation en agronomie apparaissent notamment dans les cours de l'axe intitulé « Sciences appliquées à l'horticulture », qui regroupe des modules comme « Bases en biologie » (AG 14), « Bases en Écologie » (AG 15) ou « Sciences de la terre » (Ag 16). Une ouverture au contexte pluridisciplinaire de l'ingénierie apparaît en outre dans les « Modules partagés » (AG 36 et AG 56) et les « Modules transversaux » (AG 57).

### **Analyse technique**

Aptitude à analyser des produits, processus et systèmes techniques complexes relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à interpréter correctement les résultats de telles analyses.

Aptitude à identifier, formuler et résoudre des problèmes techniques relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à reconnaître l'importance des contraintes non techniques (sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles).

Les étudiant-e-s développent ces différentes aptitudes dans les modules traitant des « Techniques horticoles » (AG 34), des « Biotechnologies végétales » (AG 31) ou des « Outils de bases de l'ingénieur-e » (AG 13), ainsi que dans certains enseignements dispensés dans les « Modules à Choix ». Les modules « Agricultures et société » (AG 35 et AG 64) permettent en outre de sensibiliser les étudiant-e-s aux contraintes sociétales, environnementales ou politiques, par exemple.

### **Conception technique**

Aptitude à développer et concevoir des produits (appareils, objets, etc.), processus et systèmes complexes relevant de leur domaine d'études, en respectant des contraintes imposées et en tenant compte des aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) ; à sélectionner et appliquer les méthodologies de conception appropriées.

Capacité à concevoir en faisant appel en premier lieu à leur domaine de spécialisation et ses développements récents.

Le développement et la conception de produits et de processus ou de systèmes appartenant à l'agronomie apparaissent principalement dans l'axe « intégration », regroupant des projets en « production biologique » (AG 54), en « horticulture vivrière » (AG61) ou en « horticulture ornementale » (AG 62). La capacité à concevoir des étudiant-e-s y est également développée, tout comme lors de leur travail de bachelor.

## Études et recherches

Aptitude à mener des recherches bibliographiques, à consulter et utiliser avec un œil critique des bases de données scientifiques et d'autres sources d'informations appropriées, à réaliser des simulations et analyses afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets techniques dans leur domaine de spécialisation.

Aptitude à consulter et appliquer les codes de bonne pratique et les réglementations de sécurité de leur domaine d'études.

Compétences de laboratoire et d'atelier et aptitude à concevoir et mener des études expérimentales, à interpréter les données et à tirer des conclusions dans leur domaine d'études.

Lors des différents projets développés durant leur cursus, ainsi que durant leur travail de bachelor, les étudiant-e-s sont amené-e-s à effectuer des recherches bibliographiques et à consulter des bases de données scientifiques. Elles et ils sont amené-e-s à interpréter les données ainsi obtenues et à en tirer des conclusions pertinentes pour leur domaine d'études. Quant aux codes de bonne pratique et aux réglementations de sécurité de leur domaine d'études, ils apparaissent par exemple dans les modules traitant de la « Qualité des produits » (AG 53) ou des « Biotechnologies végétales » (AG 31).

## Pratique de l'ingénierie

Compréhension des techniques et méthodes d'analyse, de conception et de recherche applicables dans leur domaine d'étude et de leurs limites.

Compétences pratiques dans la résolution de problèmes complexes, la réalisation de conceptions techniques complexes et la conduite de recherches dans leur domaine d'études.

Compréhension des matériaux, équipements et outils applicables, des technologies et processus techniques, y compris leurs limites, dans leur domaine d'études.

Capacité à appliquer les normes d'ingénierie dans leur domaine d'études.

Sensibilisation aux aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) de la pratique de l'ingénierie.

Conscience des problèmes économiques, organisationnels et de gestion (gestion de projet, gestion des risques et du changement...) dans le milieu industriel et des entreprises.

La pratique de l'ingénierie est largement mise en valeur dans le cursus, la plupart des axes s'attachant à en développer les aspects. Les différents projets et travaux de bachelor réalisés par les étudiant-e-s leur permettent ainsi de développer leurs capacités pratiques. Les critères susmentionnés se déclinent aussi au sein de divers enseignements, comme ceux des « Modules partagés » ou des « Modules transversaux ». Enfin, l'axe « Humanité et Société » et l'axe « Inrégation » permettent aux étudiant-e-s de prendre des aspects non techniques en considération, comme la politique agricole, la sécurité et les systèmes alimentaires, ou encore la transition écologique.

## Prise de décision

Aptitude à recueillir et interpréter des données pertinentes et à appréhender la complexité dans leur domaine d'étude, afin d'éclairer les décisions nécessitant une réflexion sur des problèmes sociaux et éthiques importants.

Aptitude à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels complexes dans leur domaine d'études, en assumant la responsabilité de leurs décisions.

Les étudiant-e-s acquièrent ces aptitudes principalement lors des différents projets auxquels elles et ils participent durant leur cursus – « Projet en production biologique », « Projet en horticulture vivrière », « Projet en horticulture ornementale », par exemple – ou lors de la rédaction de leur travail de bachelor.

### **Communication et travail en équipe**

Aptitude à communiquer des informations, idées, problèmes et solutions de manière efficace avec la communauté des ingénieurs et la société en général.

Aptitude à travailler de manière efficace dans un contexte national et international, en tant qu'individu et que membre d'une équipe, et à collaborer de manière efficace avec des ingénieur-e-s et non ingénieur-e-s.

Les aptitudes en communication, tout comme la collaboration avec des partenaires varié-e-s sont largement développées puis mises à contribution lors de l'École d'été UNITA, du stage en entreprise horticole, de l'atelier Créagir de la HES-SO ou du travail de bachelor. Le module « Techniques de l'horticulture : de la pratique à l'encadrement » (AG 73) participe également pleinement au développement de ces aptitudes.

### **Apprentissage tout au long de la vie**

Aptitude à reconnaître la nécessité d'un apprentissage indépendant tout au long de la vie et de s'y engager.

Aptitude à suivre les évolutions scientifiques et technologiques.

Le cursus entier permet de sensibiliser les étudiant-e-s à la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie. Leur engagement au sein de différents projets – y compris le travail de bachelor –, ainsi que la mobilité, le stage ou l'École d'été UNITA les encourage à s'intéresser aux évolutions scientifiques et technologiques de leur domaine d'études.

### **Conclusion quant aux acquis de formation**

Conclusion liée aux critères 1, 5 et 18 de l'AAE.

Selon l'analyse du groupe d'expert-e-s, le rapport d'autoévaluation montre que la filière répond aux exigences EUR-ACE® en termes d'acquis de formation. Cette analyse est adossée aux tableaux regroupant les différents domaines d'apprentissage qui sont fournis par la filière. Dans les tableaux, les différents modules et axes sont mis en correspondance avec les acquis d'apprentissage définis au chapitre 2.3.1 des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

Il convient de préciser que les résultats d'apprentissage attendus (intentions) sont développés sur la base du plan d'études cadre (PEC), qui énonce six axes d'enseignement. Pour parvenir à concrétiser ces intentions, le PEC tient à la fois compte des compétences génériques choisies pour l'ensemble des diplômes des filières en ingénierie de la HES-SO, des trois compétences métier de l'ingénieur-e agronome, et des compétences spécifiques attendues. Dans son rapport d'autoévaluation, la filière démontre les liens existant entre les modules enseignés et les exigences EUR-ACE® concernant les acquis de formation, comme le suggère l'AAQ. Les plans

d'études 2022-2023 et 2023-2024, mais aussi 2024-2025 – cette dernière version étant basée sur le PEC 2024 – sont mis à la disposition des expert-e-s. Le groupe d'expert-e-s mentionne la cohérence du nouveau PEC.

Conformité aux références : atteinte.

### 4.3 Pilotage de la formation

Les cinq références concernant le pilotage de la formation ont été évaluées dans le cadre de l'AEE. Le rapport d'expertise permet de tirer les conclusions suivantes quant au respect des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* (chapitre 2.4).

#### Objectifs de la formation

Les objectifs de formation des programmes de formation accrédités doivent refléter les besoins des employeur-e-s et des autres acteur-ric-e-s de l'ingénierie. Les acquis de formation doivent être manifestement en adéquation avec ces objectifs.

Conclusion liée au critère 1 de l'AEE et aux perspectives de développement.

Dans son analyse, le groupe d'expert-e-s estime que le nouveau plan d'études cadre de la filière tient compte de l'évolution des métiers en agronomie et répond de manière pertinente à une demande du marché du travail. Les expert-e-s soulignent notamment que « l'intégration proactive des technologies émergentes, l'interdisciplinarité, [...] l'accent sur la durabilité et la mise en place de davantage de pratique » (*Rapport d'expertise externe*, p. 9) sont des changements bienvenus, répondant aux besoins du secteur professionnel. Elles et il encouragent la filière à poursuivre ses réflexions concernant son nom et sa promotion, afin de mieux positionner la formation et de la rendre plus visible sur le plan national et international.

Les expert-e-s soulignent que le nouveau PEC semble introduire des changements sensés, intégrant notamment les avis des différentes parties prenantes. Toutefois, les expert-e-s soulignent que les perspectives de développement liées à son implantation et mentionnées par la filière (*Rapport d'autoévaluation*, p. 15) – elles font l'objet d'un plan d'action – doivent être attentivement suivies et potentiellement mieux organisées ou clarifiées, ceci afin de mieux apprécier les progrès réalisés et d'identifier plus justement les efforts encore à fournir.

Conformité à la référence : atteinte.

*Recommandation concernant les perspectives de développement :*

- Mettre en place une stratégie d'action plus précise, afin de suivre les perspectives de développement de la filière.

#### Processus d'enseignement et d'apprentissage

Les processus d'enseignement et d'apprentissage doivent permettre aux ingénieur-e-s diplômé-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation. Le programme d'enseignement doit préciser comment cet objectif sera atteint.

Conclusion liée aux critères 5, 6 et 7 de l'AEE.

Selon les expert-e-s, le programme permet aux étudiant-e-s d'acquérir les compétences visées par le nouveau PEC. Elles et il apprécient la description claire du programme et de ses attentes,



et saluent la « définition astucieuse » (*Rapport d'expertise externe*, p. 5) des trois compétences spécifiques de l'ingénieur-e agronome, que le PEC doit permettre d'acquérir. Elles et il soulignent également l'intégration des demandes des parties prenantes et reconnaissent la pertinence de certains ajustements, comme de proposer plus de pratique en extérieur ou un enseignement portant davantage sur l'application des sciences fondamentales. Enfin, les expert-e-s notent l'approche pédagogique diversifiée que propose le programme. Selon elles et lui, il s'agit d'un véritable point fort de la filière, confirmé comme tel lors des entretiens de la visite sur place, qui permet l'évaluation des acquis d'apprentissage sous différentes formes.

Conformité à la référence : atteinte.

### **Ressources**

Les ressources utilisées pour la formation doivent être suffisantes pour permettre aux étudiant-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation.

Conclusion liée aux critères 10, 11 et 12 de l'AEE.

Selon les observations des expert-e-s, les ressources, les infrastructures et les équipements mis à la disposition des étudiant-e-s correspondent aux besoins de la formation. Les expert-e-s notent que la construction de nouvelles installations et l'augmentation de la surface des terrains expérimentaux devraient encore enrichir l'offre de formation et permettre aux étudiant-e-s de démontrer pleinement leurs compétences.

Le groupe d'expert-e-s relève également le haut degré de qualification du corps enseignant, et remarque les efforts entrepris pour développer ses compétences didactiques. Il note cependant que la bonne volonté de la filière se heurte parfois à l'indisponibilité horaire de ses enseignant-e-s. Ces dernier-ère-s ne renoncent toutefois pas pour autant à la formation continue et suivent des séminaires ou échangent régulièrement avec des professionnel-le-s de la branche, ce que les expert-e-s reconnaissent comme étant bénéfique. Elles et il considèrent également comme positif la gestion des départs à la retraite et les transitions organisées au sein de la filière, qui lui permette de conserver une bonne stabilité.

Conformité à la référence : atteinte.

### **Admission, passage, progression et validation du Diplôme**

Les critères d'admission, de passage, de progression et de validation des étudiants doivent être clairement précisés et publiés, et les résultats faire l'objet d'un suivi.

Conclusion liée aux critères 7 et 19 de l'AEE.

Les expert-e-s observent que la documentation relative au cursus de formation est tenue à jour et mise à la disposition des étudiant-e-s. Elles et il estiment également que le suivi des performances académiques est adéquat, tout comme le système utilisé à cette fin.

Conformité à la référence : atteinte.

### **Assurance qualité interne**

Les programmes de formation d'ingénieur accrédités doivent être appuyés par des politiques et procédures d'assurance qualité efficaces.

Conclusion liée aux critères 14, 16 et 17 de l'AEE.

L'adaptation régulière du programme de formation est fondée, d'après le groupe d'expert-e-s, sur des procédures d'assurance qualité permettant à la fois le développement du PEC et de la filière. Étant donné les changements récemment apportés au nouveau PEC, les expert-e-s recommandent à la filière d'effectuer un suivi de son implantation, en effectuant notamment une enquête de satisfaction auprès des différentes parties prenantes de la filière.

Les expert-e-s remarquent le peu d'implication des étudiant-e-s dans l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s (EEE). Lors de la visite, les entretiens permettent de révéler que le manque d'adaptabilité des questionnaires les rend peu adéquats. Dans certains cas, cet obstacle est levé par le corps enseignant, qui propose ses propres questionnaires d'évaluation. Les expert-e-s notent que ces derniers semblent non seulement plus adaptés, mais qu'ils sont aussi appréciés des étudiant-e-s et archivés par la filière. Elles et il encouragent la formation à prolonger ses réflexions portant sur les évaluations du programme, afin d'améliorer la participation des étudiant-e-s.

Les expert-e-s observent également que les étudiant-e-s ne sont que peu représenté-e-s dans les instances décisionnelles de la formation. Elles et il recommandent que la filière porte une attention particulière à ce manque et qu'elle introduise les étudiant-e-s dans le pilotage de la formation, par l'intermédiaire de délégué-e-s et/ou de représentant-e-s de l'Association.

Conformité à la référence : partiellement atteinte.

*Recommandation liée au critère 14 :*

- Mieux formaliser l'intégration des étudiant-e-s dans le pilotage de la filière d'études.

*Recommandations liées au critère 16 :*

- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des parties prenantes (internes et externes) de la filière, une fois le nouveau PEC implanté.
- Compléter l'EEE existante par une évaluation complémentaire, adaptée au programme de formation et systématisée, permettant une meilleure intégration de l'avis des étudiant-e-s dans le système d'assurance qualité de la filière.

#### **4.4 Prise de position de la filière d'études**

Dans la prise de position du 4 octobre 2024 (voir annexe), la Directrice de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et le Responsable de la filière en Agronomie remercient les expert-e-s pour leur professionnalisme. Elle et il répondent ensuite à l'analyse et aux différentes perspectives de développement proposées par le groupe d'expert-e-s. La prise de position est ainsi structurée qu'elle répond de manière détaillée aux différentes recommandations formulées, offrant d'apercevoir les pistes de développement imaginées ou d'ores et déjà mises en place. La filière y fait preuve d'une distance critique bienvenue et démontre une bonne capacité à agir de manière réactive et proactive.

### **5. Proposition d'octroi du label EUR-ACE®**

La responsable de projet de l'AAQ estime que la procédure satisfait aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* du 31 mars 2015 et que l'octroi du label EUR-ACE® peut être envisagé.

Sur la base du rapport d'autoévaluation, de la visite sur place et du rapport d'expertise, la responsable de projet propose à l'AAQ d'octroyer le label EUR-ACE® au BSc HES-SO en Agronomie pour une durée de 6 ans, selon son rapport du 07.11.2024.

La proposition d'attribuer ce label est accompagnée des quatre recommandations suivantes :

*Recommandation concernant les perspectives de développement :*

- Mettre en place une stratégie d'action plus précise, afin de suivre les perspectives de développement de la filière.

*Recommandation liée au critère 14 :*

- Mieux formaliser l'intégration des étudiant-e-s dans le pilotage de la filière d'études.

Recommandations liées au critère 16 :

- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des parties prenantes (internes et externes) de la filière, une fois le nouveau PEC implanté.
- Compléter l'EEE existante par une évaluation complémentaire, adaptée au programme de formation et systématisée, permettant une meilleure intégration de l'avis des étudiant-e-s dans le système d'assurance qualité de la filière.

## 6. Décision d'octroi du label EUR-ACE®

L'AAQ suit la proposition de la responsable de projet et octroie le label EUR-ACE® au Bachelor of Science en Agronomie de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le 13.12.2024. Le label est octroyé pour une durée de six ans, à partir de cette date.

Après avoir pris connaissance du préavis du domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO et de la décision du Rectorat de la HES-SO, l'AAQ invite la filière à considérer la mise en œuvre des recommandations suivantes :

1. Mettre en place une stratégie d'action plus précise, afin de suivre les perspectives de développement de la filière.
2. Mieux formaliser l'intégration des étudiant-e-s dans le pilotage de la filière d'études.
3. Réaliser une enquête de satisfaction auprès des parties prenantes (internes et externes) de la filière, une fois le nouveau PEC implanté.
4. Compléter l'EEE existante par une évaluation complémentaire, adaptée au programme de formation et systématisée, permettant une meilleure intégration de l'avis des étudiant-e-s dans le système d'assurance qualité de la filière.

L'AAQ attend un rapport de suivi au plus tard 2 ans après l'octroi du label EUR-ACE®.

## 7. Annexes

- Décision du Rectorat de la HES-SO, 06.05.2025 (4 pages)
- Prise de position de la filière, 04.10.2024 (9 pages)
- Rapport d'expertise externe, 04.07.2024 (13 pages)



Les annexes sont accessibles sur le site web de la HES-SO à l'adresse suivante :  
<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/amelioration-continue/evaluation-des-enseignements/resultats-des-evaluations>.

AAQ  
Effingerstrasse 15  
Postfach  
CH-3001 Bern

[www.aaq.ch](http://www.aaq.ch)

